

=====
n° 2023-T-48

**RELATIF A LA CIRCULATION ET AU
STATIONNEMENT**

modifiant temporairement l'arrêté n°5 du 15 février 1999

Le Maire de la Commune de Métabief,

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 36 R 44, R 53-2 et R 225,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'intervention de la société INEO Infracom Est dont le siège se situe, 5 rue Lavoisier, 21600 Longvic, pour la mise en place d'une liaison optique pour l'entreprise FREE SAS,

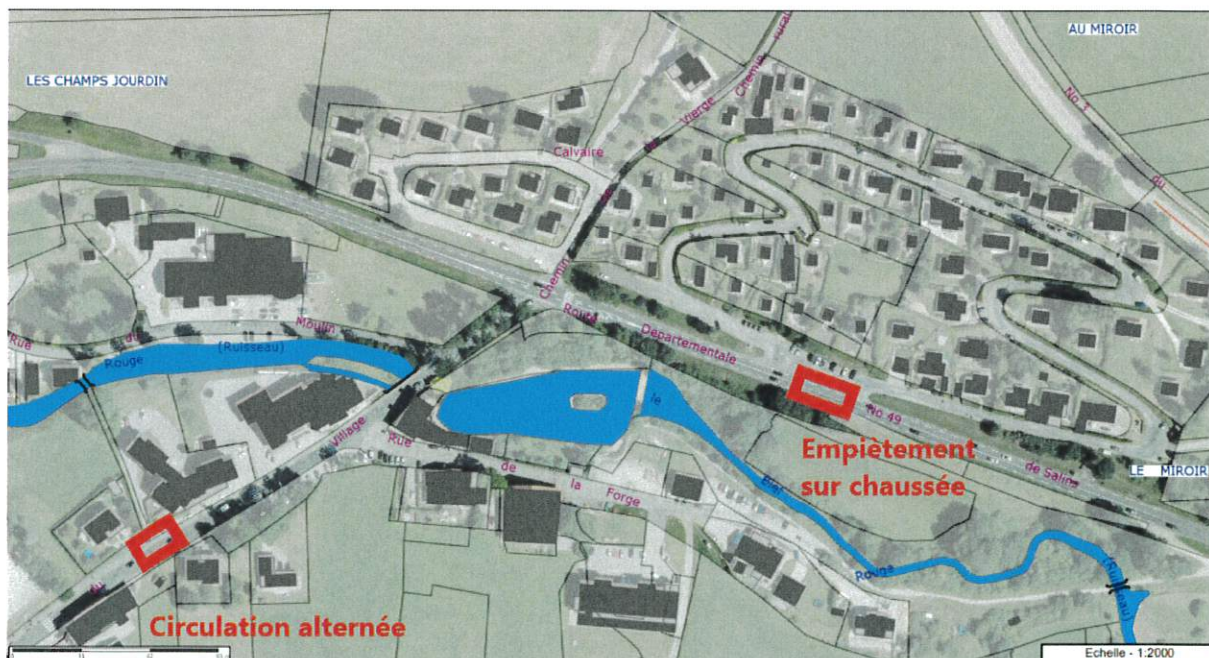
Considérant que pour sécuriser l'accès des différents usagers de la voie publique à cet endroit, il y a lieu de régler la circulation et le stationnement,

ARRÊTE :

Article 1. - CIRCULATION RUE DU VILLAGE ET RD9

La circulation et le stationnement seront modifiés comme suit sur la rue du Village et la RD9, pour une intervention sur la période du 18 septembre 2023 au 06 octobre 2023 :

- **Circulation alternée par feux (chambre n°193, au niveau du n° 8 - 8 b de la rue du village)**
- **Empiètement sur chaussée (chambre n°198)**



Article 2 : SIGNALISATION

Une signalétique adaptée sera mise en place et maintenue par le demandeur pendant toute la durée des travaux.

Article 3. - TRANSMISSION A LA GENDARMERIE

M. le Commandant de brigade de gendarmerie des Hôpitaux-Neufs est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Métabief , le 14/09/2023

Le Maire,
Gérard DEQUE



Copie à :- Gendarmerie des Hôpitaux-Neufs